



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRÉ**

Envoyé en préfecture le 19/03/2018
Reçu en préfecture le 19/03/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180308-2018_03_021-DE

SÉANCE DU 8 MARS 2018

2018-03-021 - 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 2 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le huit mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Arnaud BATTISTON , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Anne-Marie ROUX, Kléber AUDINET, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jérôme COSNARD pouvoir à Anne BERTHOME, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Hélène ESTRADE, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE
COMMUNICATION DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 22 JANVIER 2018 ET DES ACTES JURIDIQUES PRIS DEPUIS LA
SÉANCE DU CONSEIL DU 30 JANVIER 2018

En application de la délibération n°2017-01-007 du 9 janvier 2017 et de la délibération n°2017-01-017 en date du 31 janvier 2017 lui donnant certaines attributions du Conseil, le Bureau a été amené, conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à prendre les décisions suivantes dont il informe le Conseil communautaire :

BUREAU du 22 janvier 2018

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Monsieur Jérôme COSNARD

B-2018-01-001 : Parc d'Activités de Frappe 2 : permis d'aménager

A l'unanimité (15 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- déposer le permis d'aménager et tout éventuel permis modificatif,
- signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

FINANCES ET FISCALITE

Rapporteur : Madame Anne BERTHOME

B-2018-01-002 : Transfert des zones d'activités économiques : signature des conventions de gestion

A l'unanimité (15 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide :

- d'approuver la mise en place de conventions de gestion ci-annexées, à compter du 1^{er} janvier 2017 et pour une durée de 15 ans,
 - d'autoriser le Président ou son représentant à signer une convention de gestion avec la commune de :
 - COUTRAS pour les deux zones d'activités économiques d'Eygreteau 1 et du Marais d'Eygreteau,
 - IZON pour la zone d'activités économiques de La Landotte,
 - LAPOUYADE pour la zone d'activités économiques de Piconnat,
 - LIBOURNE pour les quatre zones d'activités économiques de La Ballastière, Les Dagueys, Le Carré et de Jean Arnaud,
 - SAINT DENIS DE PILE pour la zone d'activités économiques de Beaumale,
 - SAINT MEDARD DE GUIZIERES pour la zone d'activités économiques de Laveau,
 - SAINT SEURIN SUR L'ISLE pour les deux zones d'activités économiques de Bentéjac et du Larry,
 - VAYRES pour la zone d'activités économiques de Camparian,
- ainsi que l'ensemble des documents annexes nécessaires à leur mise en œuvre.

ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Madame Catherine VIANDON

B-2018-01-003 : Plan Climat Air Énergie Territorial de La Cali : convention de partenariat avec le Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde

A l'unanimité (15 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention de partenariat pour l'accompagnement à la transition énergétique et ses annexes 1 et 2,
- solliciter l'accompagnement du SDEEG pour bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de son plan climat.

JEUNESSE

Rapporteur : Madame Sabine AGGOUN

B-2018-01-004 : Dispositif "Cap réussite" : convention de partenariat avec le Collège Jean Aviotte à Guîtres

A l'unanimité (15 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant :

- à signer la convention de partenariat ci-annexée pour une durée de 6 mois (de janvier à juin 2018) ;
- dit qu'une évaluation du dispositif sera réalisée à la fin de la convention

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur Georges DELABROY

B-2018-01-005 : Convention de partenariat avec la maison familiale rurale de Vayres

A l'unanimité (15 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une participation financière pour chaque prestation dont la calendrier sera établi par La Cali,
- signer la convention avec la Maison Familiale et Rurale

SPORTS

Rapporteur : Monsieur Jean Louis ARCARAZ

B-2018-01-006 : Centre aquatique : demande de subvention DSIL

A l'unanimité (15 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer et déposer une demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local au titre du projet de centre aquatique intercommunal pour l'année 2018 pour un montant de 1.900.000 euros pour l'ensemble du projet ;
- fractionner la demande de DSIL en tranches annuelles si nécessaire.

B-2018-01-007 : Centre aquatique : demande de subvention FNADT

A l'unanimité (15 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- à signer et déposer une demande de subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire en vue de la réalisation du projet de nouveau centre aquatique intercommunal au titre de l'année 2018 et pour un montant de 900.000 € ;

BUREAU du 5 février 2018

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL

B-2018-02-008 : Appel à projet "Territoire à énergie positive pour la croissance verte"

A l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président à :

- signer la convention TEPCV et ses avenants
- percevoir les financements correspondants

ENFANCE, PETITE ENFANCE

Rapporteur : Madame Anne-Marie ROUX

B-2018-02-009 : Réseau, Ecoute, Appui et accompagnement des parents en Gironde (REAPP) : appel à projet et demande de subvention au titre de l'année 2018

A l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à :

- signer tous documents afférents à l'appel à projet et la demande de subvention auprès du REAPP 2018,
- percevoir les subventions accordées.

JEUNESSE

Rapporteur : Madame Sabine AGGOUN

B-2018-02-010 : Dispositif « DestiNAction » Nouvelle-Aquitaine 2018 : convention de partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine

A l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir), le d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la conven

POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD

Rapporteur : Monsieur Thierry MARTY

B-2018-02-011 : Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) : demande de subvention 2018 pour le PAD (Point d'Accès au Droit)

A l'unanimité (10 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer le dossier de demande de financement au titre du FIPD pour l'année 2018, et tout autre document y afférent
- accepter la perception de la subvention.

BUREAU du 26 février 2018

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur Philippe BUISSON

B-2018-02-012 : Attribution des véhicules de fonction

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide :

- d'autoriser l'octroi d'un véhicule de fonction aux conditions d'usage définies ci-dessus au :

- Directeur Général des Services
- Directeur Général des Services Techniques
- Directeur général adjoint des services aux ressources
- Directeur général adjoint des services aux politiques territoriales
- Directeur de cabinet.

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

JEUNESSE

Rapporteur : Madame Sabine AGGOUN

B-2018-02-013 : Ateliers théâtre d'improvisation : convention de partenariat avec le Lycée Max Linder et l'espace jeunes à Libourne

A l'unanimité (12 membres présents ou ayant donné pouvoir), le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat pour une durée de 6 mois.

Le Conseil communautaire, en l'absence d'observations, prend acte de ces actes juridiques et décisions, étant entendu que cette communication n'est pas sanctionnée d'un vote.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 19 mars 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS**

Envoyé en préfecture le 19/03/2018
Reçu en préfecture le 19/03/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180308-2018_03_022-DE

SÉANCE DU 8 MARS 2018

2018-03-022 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 2 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le huit mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADÉ , Philippe FAURT , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Arnaud BATTISTON , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Anne-Marie ROUX, Kléber AUDINET, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jérôme COSNARD pouvoir à Anne BERTHOME, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Hélène ESTRADÉ, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE
CONVENTION D'ORGANISATION ET DE REMBOURSEMENT
VILLE DE LIBOURNE - ANNÉE 2018

Envoyé en préfecture le 19/03/2018
Reçu en préfecture le 19/03/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180308-2018_03_022-DE

Sur proposition de Monsieur le Président,

Vu le schéma de mutualisation adopté le 17 décembre 2015 par le Conseil communautaire,

Vu les conventions d'organisation et de remboursement entre la Ville de Libourne et La Cali en date du 9 août 2012, du 5 décembre 2013, du 11 juin 2014, du 9 avril 2015, du 7 mars 2016 et du 25 septembre 2017,

Dans le cadre du fonctionnement quotidien de leurs services et équipements, La Cali et la Ville de Libourne peuvent être amenées à solliciter l'intervention de leurs services, ou l'utilisation de certains équipements, dans une approche pragmatique et de mutualisation.

Afin de formaliser cette coopération, il est proposé de reconduire la convention dite « d'organisation et de remboursement » en ajustant la liste des services et équipements concernés, les modalités d'utilisation ainsi que les conditions de remboursement. Cette convention concerne le fonctionnement général de l'administration communautaire et de la Ville de Libourne, hors services et équipements transférés qui font l'objet de procès verbaux de transfert ou de conventions spécifiques.

Les champs couverts par la présente convention sont les suivants :

- Moyens humains
 - Service de la voirie liée au transport urbain Calibus,
 - Service mécanique,
 - Service culturel dans le cadre des parcours d'éducation artistique et culturelle.
- Moyens matériels
 - Poste de distribution de carburant des ateliers municipaux,
 - Garage municipal,
 - Transport des élèves vers l'école multi-sports.

Un bilan d'exécution 2017 concernant l'utilisation des services et équipements est disponible auprès du secrétariat général.

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 26 février 2018,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide:

- d'adopter le projet de convention avec la Ville de Libourne,
- de mandater Monsieur le Président, ou son représentant, pour signer la convention avec la Ville de Libourne.

Imputations budgétaires :
chapitre 011 – compte 62878
chapitre 70 – compte 70875

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 19 mars 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRÉ**

Envoyé en préfecture le 19/03/2018
Reçu en préfecture le 19/03/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180308-2018_03_023-DE

SÉANCE DU 8 MARS 2018

2018-03-023 - 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 2 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le huit mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Arnaud BATTISTON , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Anne-Marie ROUX, Kléber AUDINET, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jérôme COSNARD pouvoir à Anne BERTHOME, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Hélène ESTRADE, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE DÉLÉGATION DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL PRÉSIDENT

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2017 actant le retrait de la commune de Camiac et Saint Denis du périmètre communautaire,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n° 2017.01.007 en date du 9 janvier 2017 par laquelle le Conseil a délégué au Président certaines attributions,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n° 2017.09.233 en date du 25 septembre 2017 par laquelle le Conseil a complété la délégation de certaines attributions au Président,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n° 2017.12.299 en date du 14 décembre 2017 par laquelle le Conseil a complété la délégation de certaines attributions au Président,

Conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L.5211-10, les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale peuvent déléguer certains pouvoirs à leur Président, les Vice-Présidents ou le Bureau dans son ensemble, à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Considérant la nécessité de simplifier les démarches administratives et de soumettre au Conseil communautaire les questions dont l'enjeu est démontré pour le territoire,
Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration de La Cali, à donner à Monsieur le Président une partie des délégations prévues par la loi en application des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT,

Monsieur le Président propose de compléter les délégations du Conseil communautaire le concernant en précisant que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant,

Vu l'avis du Bureau en date du 26 février 2018,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de compléter la délégation n° 7 à Monsieur Le Président comme suit : « 7- Décider l'aliénation de gré à gré ou par adjudication de biens mobiliers jusqu'à 20 000 €, ainsi que la mise en réforme des biens, » ;
- de compléter la délégation n°9 à Monsieur le Président comme suit : « 9- intenter au nom de La Cali, les actions en justice ou pour défendre La Cali dans les actions intentées contre elle, devant les juridictions suivantes : saisine et présentation devant les trois juridictions de l'ordre administratif (Tribunal Administratif, Cour administrative d'appel, Conseil d'Etat) pour les contentieux de l'annulation, les contentieux de pleine juridiction en matière contractuelle, de responsabilité administrative, saisine et représentation devant les juridictions en matière contractuelle, de responsabilité administrative, saisine et représentation devant les juridictions civiles et pénales (Tribunal de police, Tribunaux pour enfants, Tribunal d'instance, Tribunal de grande instance, Cour d'appel, Cour de cassation),

- de déléguer à Monsieur Le Président la signature de mandat (demande de subvention) liés au dispositif ERASMUS,
- de modifier la délégation n° 14 à Monsieur Le Président, comme suit : « les dépôts et la signature des demandes d'autorisation d'urbanisme concernant le patrimoine communautaire (permis de construire, déclarations préalables...), »
- de déléguer à Monsieur Le Président, « la signature les accords ou les conventions cadre avec la CAF et la MSA dans les domaines de la petite enfance, enfance, et jeunesse. »
- d'autoriser Monsieur le Président à subdéléguer une partie de ses attributions déléguées à un ou plusieurs Vice-Présidents, au directeur général des services, aux directeurs généraux adjoint des services, au directeur des services techniques et aux responsables de service conformément à l'article L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT.

Monsieur le Président rendra compte à chacune des séances du Conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de la présente délégation.

Rappel des pouvoirs délégués par délibération n° 2017.01.007 en date du 9 janvier 2017, délibération n° 2017-09-233 en date du 25 septembre 2017 et délibération n° 2017.12.299 en date du 14 décembre 2017 :

- 1- Procéder à la réalisation des emprunts destinés aux investissements prévus par le budget, et passer à cet effet les actes nécessaires, ainsi qu'octroyer des garanties d'emprunt à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public,
- 2- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics, des accords-cadres, des conventions de co-maîtrise d'ouvrage, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget,
- 3- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- 4- Accepter les indemnités de sinistres afférentes aux contrats d'assurance,
- 5- Créer, modifier, ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires et les actes afférents à l'exécution des régies de recettes et de dépenses,
- 6- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions et de charges,
- 7- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 20 000 €, ainsi que la mise en réforme des biens,
- 8- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- 9- Intenter au nom de la communauté toutes les actions en justice pour tout contentieux intéressant la communauté tant en défense qu'en recours et devant toute juridiction y compris le droit de se constituer partie civile,
- 10- Procéder à la souscription d'ouvertures de crédits de trésorerie d'une durée maximale de douze mois dans la limite d'un montant annuel de 3 000 000 € ; celle-ci pouvant comporter un ou plusieurs index,
- 11- Signer les conventions relatives à la délégation de compétence des services de transport scolaires avec les Autorités Organisatrices de Transport de second rang (AO2) sur le territoire de La Calé,
- 12- Valider les programmes d'opérations d'investissement,
- 13- Signer les autorisations de domiciliation relatives aux ventes de terrains des zones d'activités économiques,
- 14- Signer les déclarations préalables pour les constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis comprenant ou non des démolitions,

15- Signer tous les actes afférents à la démarcation, et aux calculs foncières, notamment le bornage, l'arpentage et la clôture,

16- Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires,

17- Signer les conventions relatives à l'accueil des collaborateurs bénévoles,

19- Recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3 (non permanents) et 3-1 (remplacement temporaire de titulaire) de la loi du 26 janvier 1984, déterminer les niveaux de recrutements et de rémunération de ces agents contractuels selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil, signer les contrats afférents et prévoir l'inscription au budget principal des crédits nécessaires au paiement des salaires et des charges correspondantes.

20- Signer les attestations relatives à la conformité des travaux effectués par les communes membres au programme économie d'énergie dans le territoire à énergie positive pour la croissance verte dont La Calixte est lauréat.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 19 mars 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais





**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRÉ**

Envoyé en préfecture le 19/03/2018
Reçu en préfecture le 19/03/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180308-2018_03_024-DE

SÉANCE DU 8 MARS 2018

2018-03-024 - 1/4

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 2 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le huit mars à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Eric LACOUME , Bruno LAVIDALIE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Arnaud BATTISTON , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Anne-Marie ROUX, Kléber AUDINET, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Véronique DI CORRADO, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, Armand REIS-FILIPPE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jérôme COSNARD pouvoir à Anne BERTHOME, Sabine AGGOUN pouvoir à Philippe BUISSON, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Annie POUZARGUE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Chantal GANTCH, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Hélène ESTRADE, Christian ROBIN pouvoir à Sophie CARRERE, Agnès SEJOURNET pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

Monsieur Thierry MARTY a été nommé secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE
DÉLÉGATION DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

Sur proposition de Monsieur Philippe BUISSON, Président,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2017 actant le retrait de la commune de Camiac et Saint Denis du périmètre communautaire,

Vu l'élection du Bureau,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n° 2017.01.015 en date du 31 janvier 2017 par laquelle le Conseil a délégué au Bureau certaines attributions,

Vu la délibération du Conseil communautaire de La Cali n° 2017.09.234 en date du 25 septembre 2017 par laquelle le Conseil a complété la délégation de certaines attributions au Bureau,

Conformément au Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L.5211-10, les organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale peuvent déléguer certains pouvoirs à leur Président, les Vice-Présidents ou le Bureau dans son ensemble, à l'exception :

1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;

2° De l'approbation du compte administratif ;

3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;

4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;

5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;

6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Considérant la nécessité de simplifier les démarches administratives et de soumettre au Conseil communautaire les questions dont l'enjeu est démontré pour le territoire,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration de La Cali, à donner au Bureau communautaire une partie des délégations prévues par la loi en application de l'article L.5211-10 du CGCT,

Monsieur le Président propose de compléter les délégations du Conseil communautaire au Bureau en précisant que lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant,

Vu l'avis du Bureau en date du 26 février 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (63 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- de compléter la délégation n° 2 au Bureau comme suit : « 2- Les demandes de subventions au profit de La Cali et les conventions afférentes, autres que celles liées aux programmes ERASMUS. »
- de supprimer la délégation n°3 au Bureau «-Les dépôts et la signature des demandes d'autorisation d'urbanisme concernant le patrimoine communautaire (permis de construire, déclarations préalables...) »

**Rappel des pouvoirs délégués par délibération n° 2017.01.015
délibération n° 2017-09-234 en date du 25 septembre 2017 :**

- 1- La vente des lots des zones d'activités économiques,
- 2- Les demandes de subventions au profit de La Cali et les conventions afférentes,
- 3- Les dépôts et la signature des demandes d'autorisation d'urbanisme concernant le patrimoine communautaire (permis de construire, déclarations préalables...),
- 4- Les accords de partenariats entre La Cali et des entités publiques et/ou privées, en dehors de toute relation soumise à la réglementation de la commande publique, ayant une incidence financière nulle ou d'un montant inférieur ou égal à 10 000 €,
- 5- Les conventions de gestion et leurs avenants avec les communes dans le cadre des transferts de compétences,
- 6- Les adhésions et les affiliations à des organismes (autres qu'établissements publics),
- 7- Les chartes et les règlements intérieurs de structures accueillant du public ou de services communautaires,
- 8- Les conventions de mise à disposition de personnel,
- 9- La prise en charge de frais de déplacement de personnalités qualifiées extérieures invitées à un jury de recrutement,
- 10- La prise en charge de frais de déplacement des agents stagiaires au CNFPT,
- 11- Les adhésions au contrat de prévoyance, à la médecine du travail,
- 12- L'instauration de régime d'astreintes et de permanences,
- 13- Le recrutement de vacataires,
- 14- Les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité,
- 15- L'approbation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire,
- 16- Les modalités de prise en charge du CET (Compte Épargne Temps),
- 17- Les avantages en nature, frais liés et tout acte afférent aux mandats spéciaux des élus et les dispositions prévues à l'article L 5211-13-1 du CGCT,
- 18- L'acceptation des créances irrécouvrables et éteintes,
- 19- Le principe d'amortissement des subventions d'équipement et des biens ainsi que la fixation des durées d'amortissement,
- 20- La désaffectation et le déclassement de biens,
- 21- L'octroi de bourses et prix.
- 22- La prise en charge des indemnités pour les jurys de musique,
- 23- La prise en charge des frais de déplacements des collaborateurs bénévoles,
- 24- Les conventions de servitude sur le domaine public et privé,
- 25- La désignation du titulaire d'une licence d'entrepreneur de spectacle (licence 3 – diffusion),
- 26- La désignation des représentants aux organismes auxquels La Cali adhère.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 19 mars 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

